

Rapport Financier - 2020

1) Prévision budgétaire 2020 :

- Le Comité Départemental de Voile 93 a été créé en date du 09 janvier 2020 et a donc repris toutes les opérations de **PROMOVOILE 93** ainsi que tous les éléments d'actif et de passif de l'association.

Ces opérations résultent de la fusion des deux structures, matérialisée par un Traité de fusion en date du 5 mai 2020. Au regard de ce bouleversement administratif, le Conseil d'administration a décidé de réduire exceptionnellement la voilure de ces manifestations nautiques.

C'est dans ce contexte que le **CDV93** avait annoncé en janvier 2020 un budget prévisionnel de **335.835€** (hors contributions volontaires, comptes 8), contre **356.691€** en 2019.

2) Résultat comptable de l'année 2020 :

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le Comité Départemental de Voile 93 a dû annuler les événements majeurs (Armadas des Bahuts, Trophée des Bahuts et la Coupe Camille) prévus en 2020 ; idem pour les opérations de Sport Santé et de Sport Adapté (Voile en tête).

Du fait de cette réduction d'activité ; le Conseil départemental qui s'était engagé à verser (dans le cadre de la convention triennale) une subvention de 200.000 euros, n'a versé que 160.000 euros en précisant (par courriel) que le solde de la subvention 2020 ne serait pas versé.

Cette situation explique également le fort montant inscrit au compte « Charges constatées d'avance » qui correspond pour l'essentiel aux acomptes facturés en 2020 par les différents prestataires (Skipper, Location de bateaux, d'autocars) pour un montant de **60.278,96 €**.

Même si la subvention de l'ANS pour l'aide à l'emploi Sportif a été maintenue pour la 2^{ème} année consécutive pour Allan Gourpil et le dispositif consolidé pour Francine Lecerf (**12 000 € + 5 000€**), nous déplorons une perte de **12 850€ au total** sur les pôles Ethique et Citoyenneté et Développement des Pratiques.



Au 31 décembre 2020, le total des **charges** s'élève donc à **148.798,62 €** (contre **337.813 €** en 2019) et celui des produits à **205.920,22€** (contre **321.372 €** en 2019).

Le compte de résultat 2020 de l'association présente un excédent de **+ 57.123 €** (contre un **déficit – 16.440 €** en 2019).

3) Détail des pôles :

Comme pour les années précédentes, les **charges fixes (Siège + Légende + Sprintos)** sont réparties sur les 4 pôles existants grâce à des pourcentages définis avec le budget prévisionnel en fonction de l'importance et de l'impact des actions :

- Pôle 1 Ethique & Citoyenneté **74%**
- Pôle 2 Développement des Pratiques **12%**
- Pôle 3 Compétition **3%**
- Pôle 4 : Activités du CDV93 et des Clubs **11%**

Compte tenu de l'arrêt des actions les dotations aux amortissements apparaissent tous dans le Pôle principal ETHIQUE & CITOYENNETE sauf des travaux d'entretien des Sprintos qui sont comptabilisés dans le Pôle 4.

➤ POLE 1 ETHIQUE & CITOYENNETE :

En raison de la crise sanitaire liée au Covid les "**Manifestations Jeunes**", (2 Armadas des Bahuts), ont été annulée en mai, puis reportées en septembre pour être définitivement annulées.

Avec la fusion des Associations PromoVoile93 et le CDV93 en 2020, impliquant un bouleversement administratif, le Conseil d'Administration avait émis une réserve sur la réalisation en 2020 de la manifestation phare, le « Trophée des Bahuts, Esprit JOP, 24 équipages jusqu'en 2024 ». Par la suite, les directives gouvernementales, liées à la Covid 19 ont tranché. Le Trophée n'a pas eu lieu.

Seul un projet avec Surfrider et Paul Meilhat sur 2 journées a pu voir le jour pendant les vacances de la Toussaint à Jablines et au Havre.

Pour les raisons évoquées précédemment, le montant de la subvention départementale globale est à la baisse soit **118 400€ (contre 188 000€ en 2019)**.

Pour cette première année, certes particulière, le montant de la subvention allouée par l'ANS qui prend le relais du CNDS n'a pas été à la hauteur de nos espérances, soit **1 700€ (contre 13 500 € en 2019)**. Nous perdons sur le Pôle 1, **11 800€**.

- Le solde du Pôle 1, (charges fixe, amortissement corp. et subvention d'exploitation compris) est POSITIF à hauteur de + 59 096 € (- 16 863€ en 2019).

➤ **POLE 2** : Le Pôle "Développement des Pratiques" regroupe le Sport Santé (Hôpitaux de Jour et CATTp de Rosny, Bondy, Ville Evrard de Neuilly sur Marne...) et nos activités auprès des patients de l'ASVE avec Voile en tête. La quasi-totalité des actions a été annulée, seuls le séjour en mer à La Trinité et 2 séances estivales à Jablines ont été maintenues.

- Le solde du Pôle 2 (charges fixes, amortissement corp. et subvention d'exploitation compris) est POSITIF à hauteur de + 10 660 € (- 899€ en 2019) avec la subvention du Conseil départemental.

Ce pôle 2 est très difficile à budgéter en raison des conditions d'attribution des subventions de l'ANS qui restent aléatoires. Nous perdons sur le Pôle 2, **100€ (3 400€ en 2020 contre 3 500€ en 2019)**.

➤ **POLE 3** : Les activités de **Compétition (régates ...)** ont elle aussi été annulées. Les produits réalisés les années passées avec la mise à disposition du Légende pour la régates (Tour de Belle Ile, Coupe Camille...) sont inexistantes. Les inscriptions aux compétitions constituent le principal poste de dépenses du pôle 3. En incluant les inscriptions de 2DNVoile au Spi Ouest et aux Entraînements d'hiver avec le CNL, les charges s'élèvent à **4 240 €** cette année (**contre 3 015€ en 2019**) mais avec un pourcentage de répartition des charges fixes à seulement **0.5% contre 3% en 2020**. Autre manque à gagner avec les adhésions des Clubs qui n'ont pas été réclamées cette année en raison de la conjoncture, soit environ **1 800 € non perçus (Total produits (5 737 € en 2020 contre 3 661€ en 2019))**.

- Le solde du Pôle 3 (charges fixes, et subvention d'exploitation compris), est POSITIF à hauteur de + 1 496 € (+ 647€ en 2019).

➤ **POLE 4 : « Activités du CDV93 et des Clubs ».**

Le Pôle regroupe les activités visant les animations de Clubs, les formations, les sorties à thème, l'accueil de stagiaires en milieu professionnel ...La Coupe Camille et les programmes de navigations estivales en font partie.

Avec la crise sanitaire et l'annulation de la Régate Coupe Camille qui n'a donc pas généré de produits avec les inscriptions, les charges sont à la baisse et cela, malgré l'organisation à la Turballe du Rallye Nautique PNP (**17 392€ en 2020 contre 36 198€ en 2019**). Idem pour les produits (**21 037€ en 2020 contre 36 874€ en 2019**)

- Le solde du Pôle 4 (charges fixes et subvention d'exploitation compris), est POSITIF à hauteur de + 3 644 € (+ 676€ en 2019).

LE LEGENDE :

Le Légende a navigué quasiment les 2 mois d'été, rapportant au CDV93 **7 504€ (contre 5 739€ en 2019)**. Au total 55 jours de navigation et 48 équipiers.

Grâce à une gestion de la maintenance du Légende optimisée (suivi de l'entretien par un prestataire sur place à la Trinité, Club Croisière 56, en étroite collaboration avec Philippe Bollengier du Club Point Nautique Passion, - mise en place de week-ends maintenance effectués par des bénévoles, 1 seul cette année en raison de la crise sanitaire), les frais relatifs à l'entretien du Légende ont légèrement augmenté en 2020 à hauteur de **+ 2057€** par rapport à 2019. Cette augmentation résulte de la facture des gros travaux engagés par Club Croisière 56 pour la réfection des œuvres vives (**+ 3 872€**).

La dotation aux amortissements pour le Légende prendra fin en 2021 avec un montant de 3 220€.

- Le solde du Pôle Légende est négatif à hauteur de - 5 320€ et -15 957 € avec la dotation aux amortissements comprise.

- ✓ **LES SPRINTOS** : Les gros travaux d'entretien engagés sur les 4 Sprints début 2019 ont été imputés aux comptes 681 Dotation aux amortissements à hauteur de **789€ pour 2020**.
- ✓ La maintenance courante avec l'achat de matériel divers, confection d'un taud ... et le parcage des 4 bateaux constitue l'ensemble des dépenses du Pôle.

- **Le solde du Pôle Sprints est NEGATIF à hauteur de - 3 883€ (dotations aux amortissements comprises).**

➤ **LE SIEGE :**

Concernant les dépenses liées au siège, elles s'élèvent à hauteur de **99 313€** et restent constantes au regard des résultats 2019 de **99 533€** (dotation aux immobilisations comprise).

Avec la mise en place de l'activité partielle, le montant des salaires bruts est à la baisse avec 48 732€ contre 54 575€ en 2019, mais le maintien de salaire effectué par le CDV93 pour ses salariés augmente la rémunération du personnel à hauteur de 58 589€ (9 857€ consacré au maintien de salaire).

Dans le même temps l'indemnité de la DRFIP concernant l'activité partielle s'est élevé à hauteur de **+ 9 534€**.

Pour récompenser l'investissement et le travail fourni par les salariés, le CA a décidé d'accorder une prime Macron à ses salariés et une augmentation de salaire à la directrice de la structure fin 2020. Dans le cadre de leur formation en milieu professionnel, les stagiaires des Lycées professionnels de Seine-Saint-Denis, issus de la filière Gestion Administration et accueillis régulièrement pour prêter main-forte aux salariés ont eux aussi bénéficié d'une petite prime de 100€ chacun. Le montant total des primes et gratification s'élève à **2 545 € (dont 1 645€ de primes Macron comptabilisés dans l'ajout sur le net et 900€ pour les gratifications)** .

La rémunération du personnel (hors charges sociales) s'élève à **62 813€ (dont 1 679€ de congés payés)**.

A noter le maintien de l'aide à l'emploi de l'ANS à hauteur de 17 000€ au total sur les 2 postes et la reconduction du Contrat Unique d'insertion d'Allan Gourpil qui a rapporté 4 117€, ainsi qu'un reliquat du contrat « d'Emploi Franc » de Mme Djemai à hauteur de 598€.

ETAT DU PATRIMOINE DE L'ASSOCIATION :

L'ACTIF : représente le patrimoine de l'association

- ✓ **Les 19 immobilisations corporelles (bateaux, travaux sur les sprints, matériel média ...)** représentent **226 452€ contre 220 293€** en 2019. La valeur nette de ces immobilisations est de 15 556€ au 31/12/2020.

- ✓ **L'actif circulant** est constitué de nos comptes bancaires, des créances que nous avons sur des tiers et les charges constatées d'avance.
Il s'élève fin 2020 à **276 544 €** contre **173 972 €** fin 2019. Cette différence s'explique par le fort montant des « charges constatées d'avance » qui correspondent aux acomptes facturés en 2020 par les différents prestataires pour des actions non réalisées.

Il se décompose :

- d'un solde positif sur notre compte courant de **275€ (4 059 €** en 2019)
- d'un livret bleu de **160 959€** (115 611 € en 2019) (rémunéré à 0.75%/an soit 347.78€)
- de parts sociales B du Crédit mutuel **pour 52 964 €** (52 949 € en 2019), **car le compte titres est au plafond**
- et de **61 343 €** de charges constatées d'avance.

LE PASSIF : représente la provenance des ressources financières de l'association

- ✓ **Les Capitaux propres (comprenant les A-nouveaux et le résultat de l'exercice 2020 ...)** et le solde de la subvention d'investissement s'élèvent à **239 311€** contre 182 873 € fin 2019.

- ✓ **Les dettes de l'association**, constituées principalement par les fournisseurs et les organismes sociaux totalisent **51 965 €** contre 15 229 € en 2019 (l'association s'est engagée auprès des prestataires pour des actions qui n'ont pas eu lieu).

✓ **VALORISATION DU BÉNÉVOLAT :**

Sont comptabilisés l'encadrement de séances et l'entretien des Sprints, la maintenance du Légende. La préparation aux manifestations, la présence des bénévoles pendant les manifestations, n'ont pas été, de fait, comptabilisées. Leur présence aux réunions de CD, AG, commissions diverses a été largement diminuée ...

Malgré la généralisation des visioconférences, nous observons toujours une régularité constante dans la participation des bénévoles aux réunions (Conseil d'Administration, AG, commissions diverses ...).

En revanche, leurs actions sur le pôle administratif qui s'est fortement développé avec la création du CDV93 (relations avec les instances fédérales, les demandes de subvention, les rédactions de CR d'objectifs, le soutien au bilan d'activités, la comptabilité, le soutien au bilan financier, les relations avec les organismes sociaux, paie, URSSAF, Ressources Humaines ...), ont progressivement disparu pour être assurées par les 2 salariés.

Cette année, les bénévoles totalisent 4 836 heures de bénévolat (tarif charges sociales et fiscales comprises à 10,25€) pour un montant de **49 569 €** contre 2 543 heures en 2019. Cette hausse significative, malgré la pandémie, est due principalement à une meilleure comptabilisation du bénévolat, plus précise (tableaux de présence et recensement des participants...).

✓ **BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2021 :**

Malgré l'incertitude liée à la pandémie du Covid 19, le CDV93 mise sur la réalisation des actions programmées cette année : 1 Trophée et 2 Armadas, des partenariats avec les écoles et la Fondation Surf rider, des actions en Sport Santé & Bien-Etre et en Sport Adapté, un renforcement du Pole compétition avec davantage de régates inscrites au calendrier de la FFV, dont le projet Mini Transat, l'accent mis sur les formations des adhérents pour accueillir d'avantage de Chefs de Bord dans les Clubs ...

Dans le cadre de notre convention triennale avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, la subvention de fonctionnement devrait garder le même montant, soit **200 000€**, sous réserve du respect du contrat d'objectifs imposé par notre partenaire.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des questionnements sur l'évolution des directives gouvernementales et des instances sportives, les inscriptions aux manifestations sont encore timides.

De plus, le montant de la subvention allouées par l'ANS, constitue une variable totalement inconnue qui conditionnera la réalisation partielle ou totale des actions projetées par le CDV93. L'aide à l'emploi pour les deux salariés reste lui aussi hypothétique.

C'est dans ce contexte que le CDV93 a décidé de fixer son budget prévisionnel 2021 encore à la baisse par rapport à 2020, **soit 313086** contre **335 835€ en 2020**.

Ce budget prévisionnel 2021 est présenté par PUSP (Projet d'utilisation des subventions publiques), réparti sur 4 Pôles distincts. C'est de cette manière qu'il est présenté aux différents partenaires institutionnels.

La ventilation des charges du Siège, du Légende et des Sprints vers les 4 pôles d'activités sera pour l'année 2021 répartie comme suit : 68% pour le Pole **ETHIQUE & CITOYENNETE**, (manifestations jeunes), 14% pour "**Développement des Pratiques**" (Voile en Tête, Sport Santé), 2% pour la Compétition 16% pour les « **Activités du CDV93 et des Clubs** ».

➤ **POLE 1 ETHIQUE & CITOYENNETE** :

Le budget total prévu pour le **Pôle 1 « Ethique et Citoyenneté »** qui s'élèvera à **211 483€**.

Il est en baisse pour les raisons évoquées plus haut. Ce coût sera financé à hauteur de 38 400€ par la participation des collèges, complété par les subventions départementales et nationales (**170 610€**) que nous allons sollicitées auprès du Conseil départemental et auprès de l'ANS via la Ligue et la Fédération.



➤ **POLE 2 : “Développement des Pratiques”**

Le budget prévisionnel est attendu à hauteur de **43 676€** contre 35 835€ en 2020.

Les actions régulières de soutien et d'encadrement des 2 équipages de l'Hôpital de Ville Evrard pour participer à la manifestation "Voile en Tête", mais aussi les activités de proximité avec les patients de l'Hôpital de jour de Bondy et de Neuilly sur Marne et les CATTTP de Bobigny et de Rosny-Sous-Bois, seront reconduites cette année dans un contexte similaire à 2019.

Le Pôle devrait aussi accueillir de nouveaux publics (Groupes d'entraide mutuelle de Seine-Saint-Denis, dispositif ESMSxClubs avec le Comité paralympique et Sportif Français ...).

Ces dépenses devraient être financées par une partie de la subvention Départementale (12 000€ fléchés spécifiquement pour le projet "voile en tête") et par le financement de l'ANS à hauteur **8 000 €**, mais dont l'obtention est aléatoire et conditionnera la réalisation totale ou partielle des actions.

➤ **POLE 3 : Les activités de **Compétition (régates ...)****
➤

La création du Comité Départemental de Voile 93 en 2020 a insufflé aux Clubs un regain d'activité sur **la compétition avec de nouveaux projets (régates FFV, Mini Transat ...)**, c'est pourquoi le budget du **Pôle 3** est à hauteur de **6 819€** financé par la subvention du Conseil départemental et un complément de l'ANS à hauteur de 550€.

A noter le manque à gagner sur le montant des cotisations des Clubs perçu par le CDV93, inférieur à celui pratiqué anciennement par PromoVoile 93 pour ne pas pénaliser ces derniers avec une triple cotisation FFV, Ligue et CDV93.

➤ **POLE 4** « **Activités du CDV93 et des Clubs** ».

Enfin, pour le Pôle 4 le budget prévisionnel est à la hausse et annonce **51 107 €**. On retrouvera sur le pôle 4, la Coupe Camille, vitrine du CDV93 et de ses clubs, dont l'édition 2021 se déroulera exceptionnellement à la Cité de la Voile Tabarly à Lorient.

Les animations ou formations certifiantes vont être développées par les Clubs pour leurs adhérents avec l'objectif de former de nouveaux skippers sur voiliers habitables pour les Clubs.

Au regard de ces charges nous pensons obtenir **14 834 €** de recettes de la part des participants aux activités (Coupe Camille) et grâce à la mise à disposition du bateau de l'association, notamment avec le programme de navigation estivales aux Açores.

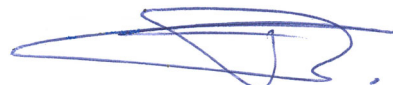
A cela s'ajouteront les subventions départementales et celles de l'ANS.

Le planning de navigation estivales devrait rapporter environ 7 000€ et les frais de fonctionnement environ 8000€ (hors dotation).

✓ **RÉSOLUTIONS** :

- Afin de ne pas pénaliser financièrement les Clubs qui cumuleront les cotisations à la FFV, à la Ligue et au CDV93, ce dernier s'est engagé à fixer sa cotisation de telle manière qu'elle s'ajustera à celle perçue les années précédentes par PromoVoile93 et en tenant compte des sommes déjà versées aux instances fédérales
- *Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de **57 123 €** au compte « Autres Réserves ».*
- *Nous demandons quitus pour notre gestion.*

Noisy-le-Grand le 22 février 2021.



Stéphane Bossy
Trésorier